



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0550

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Expertise technico-économique, juridique et financière (spécialisation télécoms stratégique et opérationnelle) en matière de territoire intelligent et d'aménagement numérique du territoire par les réseaux de communication électroniques de la Métropole de Lyon (3 lots) - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appels d'offres avec mise en concurrence

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0550**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Expertise technico-économique, juridique et financière (spécialisation télécoms stratégique et opérationnelle) en matière de territoire intelligent et d'aménagement numérique du territoire par les réseaux de communication électroniques de la Métropole de Lyon (3 lots) - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appels d'offres avec mise en concurrence**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Pour la Métropole de Lyon, le numérique est un enjeu majeur. Il renouvelle profondément les pratiques individuelles et collectives aussi bien dans les sphères personnelles et professionnelles. Les façons d'informer, de communiquer, de consommer et de produire sont en permanence renouvelées. Les réseaux très haut débit en fibre optique comme les réseaux sans fil, par les usages et les services qu'ils permettent d'apporter, sont une nécessité pour l'ensemble des utilisateurs qu'il s'agisse des particuliers, des établissements publics et des entreprises.

L'ambition de la Métropole est de poursuivre la construction de sa stratégie numérique en cohérence avec l'ensemble des moyens et des ressources à disposition, dans un objectif de mutualisation et de synergies entre les acteurs publics et privés.

Cette volonté de cohérence globale s'appuie autour du socle de l'aménagement du très haut débit, infrastructures qui vont permettre de développer le futur réseau sans fil de la Métropole de connecter les différents objets numériques et communicants de la "Métropole intelligente".

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes notamment :

- la gestion de l'environnement numérique dans le cadre de la "Métropole intelligente" : stratégie générale "infrastructures-réseaux-objets connectés-capteurs",
- la stratégie d'aménagement du territoire par les réseaux très haut débit : réseaux d'initiative publique, déploiement très haut débit des opérateurs (FTTH-Fibre à l'abonné et réseau câblé), connaissance des réseaux,
- la stratégie de déploiement d'un réseau sans fil : réseau mutualisé pour tous les utilisateurs (visiteurs étrangers, citoyens, agents de la Métropole).

La Métropole de Lyon souhaite avoir recours à une mission d'accompagnement et de conseil sur les aspects suivants :

- dans le cadre de sa stratégie générale pour les «infrastructures-réseaux-objets connectés-capteurs» en faveur du territoire intelligent sur les volets : Aménagement numérique du "territoire intelligent", schéma directeur de l'aménagement numérique de la Métropole, ainsi que sur des expertises ponctuelles sur ces domaines,

- le suivi, le contrôle et l'évolution technico-économique, juridique et financière des délégations de service public très haut débit, le suivi des déploiements des opérateurs privés, la prise en compte et l'articulation avec les réseaux dédiés de la collectivité,

- dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'aménagement d'un réseau sans fil de type WIFI : Le prestataire accompagnera la Métropole de Lyon sur l'étude d'opportunité ou de faisabilité réalisée par la collectivité intégrant un état des lieux et une étude d'opportunité en vue de définir la stratégie de l'aménagement sans fil de la Métropole de Lyon, la rédaction de(s) cahier(s) des charges visant à déployer un réseau selon le scénario choisi, ainsi que sur des expertises ponctuelles sur ces domaines.

Une procédure d'appel d'offres ouvert avec mise en concurrence a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'expertise technico-économique, juridique et financière (spécialisation télécoms stratégique et opérationnelle) en matière de territoire intelligent et d'aménagement numérique du territoire par les réseaux de communications électroniques de la Métropole de Lyon (3 lots).

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Les lots ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale du marché
1	Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur du territoire intelligent	280 000 € HT
2	Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur de l'aménagement numérique par les réseaux très haut débit	600 000 € HT
3	Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur de l'aménagement d'un réseau sans fil	120 000 € HT

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 juin 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur du territoire intelligent	Groupement conjoint comptoir des Signaux SARL - Cabinet de la Taille seral - Cabinet Michel Klofper
2	Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur de l'aménagement numérique par les réseaux très haut débit	Groupement conjoint Comptoir des signaux SARL, SCP Seban et Associés, Cabinet Michel Klofper SA
3	Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur de l'aménagement d'un réseau sans fil	Groupement conjoint SETICS, Latournerie Wolfrom Avocats, Idate, Euphyse

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou le groupement d'entreprises suivant :

- lot n° 1 : Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur du territoire intelligent ; groupement d'entreprises comptoir des Signaux SARL - Cabinet de la Taille seral - Cabinet Michel Klofper pour

un montant estimatif global de 280 000 € HT pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année,

- lot n° 2 : Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur de l'aménagement numérique par les réseaux très haut débit ; groupement d'entreprises Comptoir des signaux SARL, SCP Seban et Associés, Cabinet Michel Klopfer SA pour un montant estimatif global de 600 000 € HT pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année,

- lot n° 3 : Expertise relative à la stratégie de la Métropole de Lyon en faveur de l'aménagement d'un réseau sans fil ; groupement d'entreprises SETICS, Latournerie Wolfrom Avocats, Idate, Euphyse pour un montant estimatif global de 120 000 € HT pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année,

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 6228 - fonction 64 - opération n° 0P05O1592.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.